

JOURNAL

du *Syndicat*

DE L'Architecture

Prix 5€ OCTOBRE 2023

N° 44

S O M M A I R E



ÉDITORIAL

LA DÉFENSE DE NOTRE PROFESSION : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

À l'heure où j'écris ces lignes, débute la session 2024 des commissions paritaires dites «territoriales», qui sont notamment, au-delà de la négociation des valeurs du point, l'occasion de faire le point sur l'état de nos agences dans les territoires, qui s'avère cette année fragilisée.

Dans ce contexte, le Syndicat de l'Architecture, aujourd'hui plus que jamais, a besoin de forces

nouvelles pour faire évoluer notre profession. Une profession qui, sans répit, doit être capable d'assumer ses responsabilités pour transformer nos territoires en lien avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels nous sommes toutes et tous confronté·e·s.

Cet éditorial est donc l'occasion de m'adresser à vous, et tout particulièrement aux nouvelles adhérentes et aux nouveaux adhérents pour témoigner de mon expérience au sein du Syndicat de l'Architecture. Durant ces quatre années d'engagement, j'ai participé activement à la défense et l'évolution de notre profession, en dialogue avec divers partenaires, notamment le ministère de la Culture, le Conseil National de l'Ordre des Architectes, les ENSAP, et d'autres encore. J'agis également pour le dialogue social afin de promouvoir le respect et l'équité entre employeur·se·s et salarié·e·s, tout en restant informé des évolutions réglementaires, administratives, sociales, et environnementales. Je prends aussi directement part aux négociations qui ont un impact majeur sur la transformation de notre profession.

Pour y parvenir, j'ai été épaulé par l'ensemble de notre communauté syndicale.

Le dialogue social, inscrit dans la loi, est fondamental et il se poursuivra avec ou sans nous. Il est de notre devoir et de notre intérêt à toutes et tous d'y prendre la place qui est la nôtre.

Aujourd'hui cette opportunité vous est offerte, dans un esprit inclusif de dialogue et de partage entre tous les membres de notre syndicat, des plus expérimenté·e·s aux plus novices.

Ce numéro vise à vous accompagner dans vos premiers pas au Syndicat de l'Architecture et à vous présenter son fonctionnement et celui du dialogue social.

Vous avez noté combien le Conseil d'Administration du Syndicat de l'Architecture s'est rajeuni ces dernières années. Cette transition doit se poursuivre, et cela grâce et avec vous :

Adhérez et rejoignez les forces vives du Syndicat de l'Architecture.

Nikhil CALAS, vice-président du Syndicat de l'Architecture

P. 2
DIALOGUE SOCIAL
*Reine SAGNES
Nikhil CALAS
Hugo FRANCK*

P. 5
POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE
*Un écrit de Florence CONTENAY,
rapporté par Béatrice DOLLÉ*

P. 6
DOIT-ON SE MÉFIER DE CHATGPT
Fabienne PAUMIER

P. 8
**LA RÉHABILITATION, ACTE
ARCHITECTURAL D'INTERET PUBLIC**

P. 10
**NOUVELLES TURBULENCES
À LA CIPAV**

P. 10
**DES ENSEIGNANTS DES ENSA
REVENDIQUENT**

P. 12
**UNE PERMANENCE DE CONSEIL
A VOTRE SERVICE**

*Édition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
0143610291
www.syndicatdelarchitecture.com*

Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Hugo FRANCK

Rédactrice en chef :

Dominique DELORD,

Réalisation graphique :

Vincent PERQUIA

vincent@digitalgong.fr

Imprimeur : SINTEZ

20 bis rue Louis Philippe

92200 Neuilly sur Seine

N° CPPAP 0524 G 93681

LE SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE est un syndicat national représentatif des architectes et des professionnels de l'Architecture, libéraux ou associés (activité inscrite sous le code NAF 71.11Z).

Sa représentativité, pesée tous les quatre ans, est actuellement de 48% (contre 52% pour l'UNSA).

Cette représentativité fixe notre poids et nos capacités de négociation (en nombre) au sein de la Branche Architecture et en vue de porter des projets et de signer des accords dits « de Branche ».

■ **La Branche Architecture** est le consortium des syndicats d'employeurs et de salariés représentatifs pour notre secteur d'activité. Ils œuvrent de manière paritaire (à nombre de sièges égal) au sein de commissions nationales et territoriales, dans le cadre du dialogue social.

■ **Le collège « salariés »** est actuellement constitué de 4 organisations syndicales :

- Le SYNATPAU (CFDT)
- La CGT
- L'UNSA
- La CFE-CGC

■ **Le collège « employeurs »** est quant à lui constitué de 2 organisations professionnelles :

- Le Syndicat de l'Architecture (SA)
- L'UNSA

Ces syndicats, ou partenaires sociaux, se réunissent donc pour faire vivre le dialogue social et entre autres, mettre à jour et négocier les évolutions de notre convention collective nationale (CCN), mettre en place les conditions de mesures de progrès social au sein des entreprises d'Architecture, définir les champs d'application de la formation professionnelle des salariés, négocier l'évolution de la valeur du point.

■ **Une Association Paritaire de Gestion (APGBA)** assure le suivi administratif et financier des travaux de la Branche, dont le fonctionnement repose sur une cotisation conventionnelle « dialogue social » issue de la masse salariale brute (actuellement 0,11%) des entreprises d'Architecture.



■ Les principales commissions paritaires

■ **La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)** assure la négociation des accords de Branche et les avenants à la Convention Collective Nationale des entreprises d'Architecture et se prononce sur les questions liées à sa compréhension, à la demande des salariés ou des employeurs. Elle suit les négociations de valeur de point et intervient en cas d'échec ou de carence de négociation au niveau territorial. Elle assure les besoins et demandes statistiques pour notre secteur d'activité, dans le but de contextualiser ses actions et ses projets. Elle œuvre enfin à la négociation et l'extension d'accords, via le ministère du Travail, portant par exemple sur les dispositions en lien avec le télétravail ou encore celles concernant l'égalité Femme/Homme.

■ **La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP)** a pour mission d'analyser la situation économique et l'emploi au sein des entreprises de la Branche et de mettre en place les dispositifs favorisant la formation initiale ou la formation professionnelle continue des salariés. Elle définit pour cela les orientations de formations prioritaires au niveau national et labélise des actions de formation répondant à notre cahier des charges pour une prise en charge renforcée. Elle définit plus généralement les orientations politiques de la formation professionnelle continue, en lien avec l'Opérateur de Compétences désigné par la Branche (actuellement l'OPCO-EP / Opérateur de COmpétence des Entreprises de Proximité) qui applique nos décisions concernant la prise en charge financière des actions de formation des salariés. Elle est l'instance compétente en matière de formation et d'emploi auprès des partenaires publics.

■ **La Commission Paritaire Nationale de Gestion des Régimes de Prévoyance/Santé (CPNGRPS)** travaille, dans un objectif de mutualisation et de solidarité que promeut le Syndicat de l'Architecture, sur la mise en place et l'évolution des conditions des régimes de complémentaires santé et prévoyance des salarié·e·s. Elle contrôle la bonne mise en œuvre des garanties et négocie des accords de Branche avec les organismes assureurs en charge de ces complémentaires - MALKOFF HUMANIS, APICIL et OCIRP - afin d'obtenir des conditions de prises en charges adaptées pour nos salarié·e·s.

■ **La Commission Paritaire Nationale de Gestion du Fonds d'Action Sociale (CPNGFAS)** a pour objectif de promouvoir, de coordonner et d'impulser des actions d'entraides et de solidarité en faveur des salarié·e·s de la Branche. Elle est chargée d'assurer l'administration et le suivi du fonds social, créé pour permettre la gestion d'actions au profit du personnel des entreprises contribuant à son financement. Outre ses fonctions de gestion et de contrôle, elle est chargée d'étudier la mise en œuvre de nouvelles propositions d'activités sociales et culturelles, dans un souci d'inclusion et de bien-être des salarié·e·s.

■ **Les Commissions Territoriales Paritaires (CTP)** se déroulent chaque année dans chacune des régions selon un découpage qui reste plus ou moins calqué sur l'ancienne partition régionale. Elles se réunissent deux à trois fois par an pour rendre compte des évolutions de l'activité, de l'égalité Femme/Homme, de l'emploi et de la formation au niveau territorial, dans et pour nos entreprises. Elles répondent aux saisines relatives aux différends entre employeurs et salariés. Elles sont également chargées de négocier annuellement les évolutions de la valeur du point qui permet le calcul des rémunérations des salariés des entreprises d'Architecture. Ces négociations tiennent compte des perspectives d'évolution, de la charge de travail des agences, de leur santé financière, et s'appuient sur des données fournies par différents organismes, mandatés par la Branche ou par les syndicats eux-mêmes. Il est à noter qu'à partir de 2024, la nouvelle valeur du point

deviendra applicable à toutes les entreprises de la Branche et sans distinction d'adhésion à l'un des deux syndicats d'employeurs, dans les mêmes conditions, une fois l'accord étendu et publié au Journal Officiel.

■ **Au niveau confédéral**, Le Syndicat de l'Architecture travaille sur des sujets qui touchent plus largement les professions libérales ou assimilées. Notre appartenance à la Chambre Nationale des Professions Libérales / CNPL, elle-même en lien avec la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises / CPME, nous permet d'œuvrer au national, pour nos retraites, nos cotisations sociales, et pour la défense de notre indépendance professionnelle. Le positionnement d'adhérent·e·s du Syndicat de l'Architecture dans des Conseils d'Administration tels que ceux de la CIPAV, de la CNPL ou de l'OMPL nous permet d'agir de manière transversale pour notre profession.

■ **La permanence de conseil** que nous proposons pour nos adhérent·e·s et en lien avec les actions que nous menons au sein de la Branche Architecture et celles portées avec la CNPL. L'expertise de nos mandaté·e·s et de nos partenaires (avocats, juristes, DRH) est mise à votre service par le Syndicat de l'Architecture pour la gestion et l'organisation des entreprises adhérentes. Il s'agit autant d'aider les créateurs d'entreprises à optimiser le fonctionnement de leur agence dès le démarrage, que de conseiller l'évolution de structures existantes :

- statut juridique de l'entreprise
- statut social du dirigeant
- stratégies de développement
- gestion financière
- gestion des ressources humaines
- gestion des partenariats
- organisation de la production
- cession d'activité

Les permanences de conseil sont ouvertes gratuitement aux adhérent·e·s et aux jeunes architectes bénéficiant des dispositifs Échelle Un et SANA (incubateurs ENSAVT et ENSACF).

Au-delà de ses prérogatives dans le cadre du dialogue social, le **Syndicat de l'Architecture agit dans l'intérêt de ses adhérent·e·s et porte ainsi la représentation de l'intérêt collectif de la profession** auprès du gouvernement, des parlementaires, des élus locaux et de l'ensemble des institutions ayant un lien avec l'Architecture et le monde du bâtiment.

De ce fait, et par notre représentativité nationale, nous participons aux groupes de travail mis en place par le **ministère de la Culture**, notre ministère de tutelle, et intervenons donc sur des sujets transversaux relatifs entre autres à l'évolution de la formation initiale ou à la mise en place d'études économiques prospectives pour les métiers de l'Architecture.

Nous entretenons des liens avec l'ensemble des acteurs de la profession, et sommes appelés à collaborer autant avec les autres syndicats représentatifs de notre secteur d'activité, qu'avec le **Conseil National de l'Ordre des Architectes** ou bien encore, par exemple, la **MAF**.

Le Syndicat de l'Architecture agit également en Europe et à l'international en représentant les architectes français au **Conseil des Architectes d'Europe / CAE** et à l'**Union Internationale des Architectes / UIA**, en partenariat avec l'**UNSAFA** et le **CNOA**.

Depuis plus de 40 ans, le Syndicat de l'Architecture se donne comme tâche essentielle de rassembler tous les architectes se reconnaissant dans une conception éthique du métier telle qu'exprimée dans sa charte, afin de reconnaître, défendre et promouvoir les valeurs sociales et culturelles de l'Architecture.



Nos sociétés ont plus que jamais besoin d'un cadre pour s'organiser, évoluer, s'émanciper.

Ce cadre, qui est la base de toute démocratie, ne peut pas continuer d'être régi par des lois permettant à un système ultra-libéral d'infuser dans tous les domaines, étouffant celle de 1977 sur l'Architecture, qui nous concerne et devrait assurer l'accès à une Architecture et cadre bâti de qualité pour toutes et tous.

Nous avons donc plus que jamais besoin de renforcer nos rangs pour porter notre voix.

Les sujets principaux qui nous animent, et pour lesquels nous œuvrons quotidiennement portent sur trois axes.

■ Le premier concerne nos compétences. Le morcellement de nos missions, notamment dans le domaine du logement collectif, et depuis peu dans celui du logement social, nous inquiète de plus en plus. Le rôle de l'architecte sur toutes les phases d'un projet est nécessaire et notre intervention sur son exécution ne devrait pas être une option.

Nous revendiquons, pour tout projet incluant des financements publics et tout projet de logements collectifs, l'obligation de contractualiser avec l'architecte des marchés incluant obligatoirement et a minima la phase DET.

■ Le second est relatif à la formation initiale dans les Ecoles Nationales d'Architecture. Les enjeux que nous devons relever, au regard des crises écologiques et sociales que nous connaissons et qui vont s'amplifier, doivent prendre corps sans délais dans les études d'Architecture.

Nous souhaitons que les enseignements et les moyens alloués aux ENSA continuent d'être renforcés et que le système actuel d'accès au titre d'architecte soit mis à jour, avec la mise en place d'un véritable et unique Diplôme, obtenu à la suite d'un troisième cycle effectué sur deux ans en alternance après le Master, et remplaçant donc l'HMONP actuelle.

■ Le troisième projet que nous portons est celui de la reconnaissance de la réhabilitation comme acte architectural d'intérêt public. Dans un souci de réduction ou de maîtrise des énergies et de préservation ou d'adaptation de nos patrimoines, le concours de l'architecte dans les projets de transformation, de mutation ou plus généralement de réhabilitation est primordial.

Nous demandons donc que soient engagées des discussions concernant l'inscription de la réhabilitation dans la loi de 1977 sur l'Architecture, dans l'intérêt de notre profession et dans l'intérêt général.

Adhérez et rejoignez le Syndicat de l'Architecture

Ou contactez-nous pour en savoir davantage : administration@syndicatdelarchitecture



POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE

Dans le numéro 42 de notre journal nous rendions hommage à Florence CONTENAY, décédée en ce début d'année 2023 : « Disparition de Florence CONTENAY ». À l'appui de cet hommage, nous citons ci-après ces lignes qu'elle écrivait il y a dix ans et dont l'actualité reste criante aujourd'hui.

« 1) Aujourd'hui on ne parle plus de politique de l'Architecture

L'Architecture est devenue invisible dans les politiques publiques et les institutions.

Elle est masquée derrière le mot valise de développement durable *, se fond dans l'aménagement des territoires, la politique de la ville ou le paysage ; elle se dilue dans une direction d'administration centrale vouée au patrimoine au sein d'un petit service de deux sous-directions ; dans les régions, elle est repliée dans les DRAC, ayant perdu l'identité et la lisibilité des services départementaux de l'Architecture.

Mais le contexte a tellement changé qu'on est aujourd'hui dans un autre monde. Des mutations profondes ont affecté les différents domaines qui nous préoccupent :

- La commande, qui avait été dominée par une commande publique d'excellence, avec ses règles, ses opérations de prestige, son impact sur le territoire et sur l'opinion n'est plus la même ; les donneurs d'ordres ne sont plus l'État mais, aux côtés des collectivités territoriales, des commanditaires privés français et étrangers ; les relations entre maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre ne sont plus régies par la belle loi MOP mais par le Code des Marchés Publics, les directives européennes et le partenariat public/privé d'origine anglo/saxonne ; les architectes sont plus vulnérables et plus soumis aux lois du marché et aux impératifs du capitalisme mondialisé ;
- Les domaines de la commande ont également changé d'échelle et de nature ; les architectes interviennent désormais sur des territoires de plus en plus vastes des nouvelles urbanités comme de la reconversion des quartiers et des friches industrielles, à des échelles de grands territoires et dans des contextes de plus en plus complexes où dominent les exigences environnementales ; dans ces situations, les architectes ont comme interlocuteurs des institutions les plus souvent composites agrégeant des intercommunalités, des sociétés d'économie mixte, des groupements mixtes représentant des capitaux venant de toutes sortes de sources de financement le plus souvent étrangères et sans aucun souci de qualité ;
- Ces contraintes ont toutefois eu un aspect positif sur les agences en les incitant à la fois à s'organiser, à se moderniser et à se doter d'équipes pluridisciplinaires ;

- L'enseignement de l'Architecture a connu une véritable mue avec la réinvention des contenus, des programmes, du cadre institutionnel, des enseignants etc... et le développement de la recherche ; aujourd'hui, l'enseignement de l'Architecture est un enseignement supérieur aux normes européennes digne de ce nom.

2) Dans ces conditions, quels sont les interlocuteurs aujourd'hui ? Quels sont les partenaires ? Avec lesquels travailler et échanger ?

Bien sûr, l'État reste un interlocuteur de premier plan dans ses missions régaliennes, dans le rôle déterminant qu'il exerce dans l'organisation et le fonctionnement de la profession et de l'enseignement, dans sa mission tutélaire de gardien de la légalité républicaine et des grands équilibres de la nation. Si l'État n'est plus que faiblement commanditaire d'Architecture, il conserve un poids déterminant dans certaines opérations considérées comme prioritaires ou/et stratégiques comme les OIN (Opération d'Intérêt National) ou qui présentent des enjeux patrimoniaux importants.

Mais, bien plus qu'à la fin des années 70, et surtout après la décentralisation, ce sont les collectivités territoriales qui sont devenues les principaux interlocuteurs, clients, maîtres d'ouvrage des architectes et ceci à toutes les échelles du territoire, du Grand Paris aux bourgs ruraux.

Il s'agit également des grands opérateurs, aménageurs privés ou de statut mixte qui allient une expertise reconnue qui s'est considérablement développée depuis une dizaine d'années et une puissance financière parfois de dimension mondiale. Il n'est pas facile, là aussi d'identifier les bons interlocuteurs mais les expériences des uns et des autres en la matière peuvent servir de guides et de repères. »

3) Ainsi, la mise en place d'une politique de l'Architecture passe par une réflexion et une actualisation des contenus et des finalités de l'enseignement de l'Architecture

Le malaise d'aujourd'hui dans les ENSA est un signal à prendre en compte.

Florence CONTENAY, mars 2013

* le mot de développement durable s'est vu remplacé par ceux d'environnement ou d'écologie, qui appliqués au cadre de vie, restent vastes et mal définis.

DOIT-ON SE MÉFIER DE CHATGPT ?

ChatGPT dans le n° 43 s'exprimait sur l'Architecture du futur et nous a impressionné·e·s par ses réponses pertinentes.

ChatGPT est un transformateur génératif pré-formé qui utilise des techniques d'apprentissage en profondeur pour comprendre et générer un texte de type humain. Il a été formé sur une vaste gamme de sources de données, ce qui lui permet de générer des réponses contextuellement pertinentes et cohérentes aux entrées des utilisateurs.

■ Les arguments des adeptes de l'IA : communication, collaboration, fluidité, aide à conception, productivité (d'après un article du site de TS2 fournisseur de satellites). (1)

Ce modèle de langage puissant a le potentiel de transformer la façon dont les architectes et les concepteurs communiquent avec leurs clients, leurs collègues et même le logiciel qu'ils utilisent pour créer leurs conceptions.

L'un des moyens les plus importants pour ChatGPT d'avoir un impact sur la production architecturale est de faciliter une communication plus efficace entre les architectes et leurs clients. Traditionnellement, les architectes se sont appuyés sur des croquis, des plans et des modèles 3D pour transmettre leurs idées de conception aux clients, qui peuvent avoir du mal à visualiser le projet final. Avec ChatGPT, les architectes peuvent créer une expérience plus interactive et attrayante en utilisant le langage naturel pour décrire leurs conceptions en détail. Cela permet aux clients de poser des questions et de fournir des commentaires en temps réel, ce qui conduit à un processus de conception plus collaboratif et efficace.

En plus d'améliorer la communication avec le client, ChatGPT peut également améliorer la collaboration entre les architectes et les autres professionnels impliqués dans un projet. Alors que les projets architecturaux deviennent de plus en plus complexes, une communication efficace entre les membres de l'équipe est cruciale pour s'assurer que tous les aspects de la conception sont bien coordonnés. En intégrant ChatGPT dans les outils de gestion de projet et de communication, les architectes peuvent rationaliser leurs flux de travail et réduire le risque de mauvaise communication. Cela peut conduire à des délais d'achèvement de projet plus rapides et à des niveaux de satisfaction plus élevés parmi toutes les parties prenantes.

Un des autres domaines dans lequel ChatGPT pourrait aussi révolutionner l'Architecture est celui de l'exploration du design. Alors que les architectes sont aux prises avec les défis de la création de conceptions durables, fonctionnelles et esthétiques, ils doivent souvent explorer un large éventail d'idées et de concepts. ChatGPT peut servir de précieux partenaire de brainstorming, offrant des suggestions et des idées basées sur sa



connaissance approfondie des principes et des tendances architecturales. En engageant un dialogue avec l'IA, les architectes peuvent rapidement générer et évaluer de nouvelles idées.

De plus, ChatGPT peut être intégré à des logiciels existants, tels que des programmes de conception assistée par ordinateur (CAO), pour créer une expérience de conception plus transparente et intuitive. En permettant aux architectes d'interagir avec leur logiciel en utilisant le langage naturel, ChatGPT peut aider à rationaliser le processus de

conception et à réduire la courbe d'apprentissage associée aux outils logiciels complexes. Cela peut entraîner une productivité accrue et une plus grande satisfaction chez les architectes, car ils passent moins de temps à se débattre avec la technologie et plus de temps à se concentrer sur leur vision créative.

Alors que les outils informatiques continuent d'évoluer, l'adoption de ChatGPT et d'innovations similaires en matière d'IA jouera sans aucun doute un rôle essentiel dans l'avenir...

■ **Mais si ces promesses
cachaient un risque inquiétant ?
Les architectes remplacés par
ChatGPT?**

D'après un article du Blog de Paul Jorion (2)

La réponse n'est pas évidente, mais on peut s'essayer à un peu de prospective. Considérons la combinaison de deux outils numériques : le BIM d'une part, et une application dérivée de ChatGPT pour la conception de bâtiments, que l'on pourrait appeler « IA-B » comme « Imitateur Automatisé de Bâtiments », d'autre part. En associant au BIM une interface IA-B de type ChatGP, qui aurait préalablement absorbé une très grande masse de données par des exemples de maquettes numériques et de composants «batimentaires» existants, on pourrait imaginer que la machine conçoive automatiquement des bâtiments.

Donc, la possibilité technique est là, théoriquement, à condition de mettre en place le système d'Input en amont du BIM qui emmagasinerait la masse des données sur des projets ou des réalisations existantes, et de concevoir un logiciel d'interface et de dialogue en aval, calqué sur le modèle ChatGPT. L'IA-B se présenterait comme suit : « Je voudrais acheter ce terrain. Peux-tu me dessiner une maison avec deux chambres, une salle de bain commune, une grande cuisine, un salon-salle à manger, et un garage où je pourrais bricoler ? Je voudrais qu'elle ressemble à la Villa Savoye de Le Corbusier, mais avec une piscine sur le toit. Mon budget est de 100 maximum ». IA-B se mettrait à dessiner une première maquette 3D. Puis le « client » réinterrogerait l'IA-B : « Peux-tu prévoir une cheminée dans le salon, séparer la cuisine

de la salle à manger, prévoir des capteurs solaires photovoltaïques pour que je puisse produire mon électricité toute l'année, et me dire combien cela va coûter ». L'IA-B se mettrait à nouveau au travail en modifiant sa première maquette, et ainsi de suite... Au fil du dialogue avec la machine, le projet serait affiné jusqu'à la fin, où les données seraient automatiquement communiquées aux entreprises (robotisées) pour la construction et l'assemblage sur le chantier.

Alors, est-ce que le métier d'architecte est voué à la disparition ? On disait déjà cela avec l'apparition de la CAO (conception assistée par ordinateur) dans les années 80, mais tel ne fut pas le cas. Par ailleurs, d'un point de vue de la faisabilité, ce n'est pas demain que l'on pourra mettre en place un tel outil, car il n'engage pas seulement la mise en place technique d'un outil informatique, mais un très large écosystème de l'organisation de la société dans son ensemble. Et l'IA-B n'aura pas la faculté de créer, mais simplement de combiner et d'imiter en fonction de données préalables, et en fonction des instructions parmi une infinité de possibilités qui lui seront faites par les commanditaires.

Le risque, qui est déjà très présent avec le BIM aujourd'hui, est une standardisation et un appauvrissement des réalisations sur le plan architectural notamment, principalement par simplification et sous la pression d'intérêts économiques particuliers. Un tel outil est certainement techniquement faisable, pour le meilleur et pour le pire, avec le risque d'un emprisonnement dans des modèles standardisés et répétitifs, éliminant mécaniquement la créativité, et favorisant potentiellement un penchant totalitaire.

À ce sujet, on se souvient du phénomène des grands ensembles construits à l'après-guerre, industriellement et en masse. Alors, la question ne serait-elle pas plutôt politique que technique ?

■ **Face à cette révolution numérique, le sensé et le sensible restent du domaine de l'action humaine**

Qui est nostalgique du calque et du Rotring ?

Pour celles et ceux qui ont vécu le passage au Dessin Assisté par Ordinateur, le saut technologique a été énorme ! Notre créativité était-elle plus libre avec le dessin manuel ? La collaboration entre les bureaux d'étude était-elle plus simple ?

Tout est une question de maîtrise de l'outil et son usage adapté : savoir encore faire des croquis manuels pour exprimer des idées même abstraites, ou bien au contraire très concrètes sur un chantier pour communiquer avec les entreprises, reste un geste manuel et humain irremplaçable...

L'arrivée de l'IA est difficile à imaginer et ne peut que nous inquiéter, c'est normal.

Quand on sait que certains architectes ont déjà compris qu'ils pouvaient rédiger leur notice de candidature pour les consultations grâce à ChatGPT, on peut en effet raisonnablement s'inquiéter de l'équité de traitement pour l'analyse des dossiers.

Quand on connaît le pouvoir de séduction de l'image et surtout de l'image de synthèse parfaite, on peut en effet craindre les effets délétères que l'IA produira en association avec les puissants logiciels de maquette numérique et d'image.

Dans le n°43, ChatGPT a oublié de parler

du low-tech, qui est sûrement le futur du futur... Utiliser le moins d'énergie possible dans un bâtiment et compter sur les sensations et le bon sens des humains.

Et quid de l'adaptation, la réhabilitation, la rénovation, de ce qui est déjà là : le bâti existant ? La société a besoin des architectes pour s'emparer de ces projets complexes voire modestes. Leurs capacités de croiser la créativité, la technicité, l'ergonomie, l'analyse de l'existant sont autant de compétences qui redonnent du sens et une nouvelle vie à des édifices parfois voués à la démolition.

Alors les architectes ne doivent ni rejeter en bloc, ni adhérer aveuglement. Ce qui nous attend est du même ordre que le saut technologique que nous avons vécu avec la CAO et le DAO. Restons sensibles aux paysages, au contexte, à la demande du maître d'ouvrage, à la défense de la qualité architecturale...

Fabienne PAUMIER

(1) <https://ts2.space/fr/chatgpt-dans-larchitecture-un-nouveau-paradigme-pour-la-conception-et-la-collaboration/>

(2) <https://www.pauljorion.com/blog/2023/01/30/les-architectes-seront-ils-remplaces-par-chatgpt-par-erx/comment-page-1/>

LA REHABILITATION, ACTE ARCHITECTURAL D'INTERET PUBLIC

Dans l'objectif de poursuivre une réflexion déjà initiée au printemps dernier, (voir le journal 43 d'avril 2023), mais aussi pour « nous retrouver » une nouvelle fois à l'occasion de cette rentrée d'automne, le Syndicat de l'Architecture a convié aux Récollets quelques personnalités impliquées dans le monde de l'Architecture et dans la démarche de la réhabilitation :

Fabien GANTOIS, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes Ile de France
 Pablo KATZ, président de l'Académie d'Architecture
 Marion WALLER, directrice du Pavillon de l'Arsenal
 Christelle GAUTREAU, architecte associée de l'agence Bond Society
 Laurent LEHMANN, architecte associé de l'agence Eliet et Lehmann

Leurs contributions ont conduit à un constat partagé sur la nécessité et les conditions de cette commande, qu'elle soit publique ou privée, et confirmé l'intérêt public de ces missions qui implique sans conteste le recours à l'architecte. La table ronde était animée par Hugo CHRISTY (agence-média Demain Matin).

“ Marion WALLER

Le Pavillon de l'Arsenal a porté une attention toute particulière au sujet de la réhabilitation à l'occasion de l'exposition CONSERVER ADAPTER TRANSMETTRE présentée en début d'année. La Ville de Paris, tout à fait consciente de l'enjeu, s'attache, en tant que Maître d'Ouvrage, à faire évoluer cette commande qui est plus technique que la construction neuve et qui intègre aussi un point de vue écologique.

Les nouveaux cahiers des charges et référentiels montrent bien l'ampleur du travail qui peut être mené dans ce cadre et en particulier quand il s'agit de très grands ensembles de logements sociaux. Ces documents sont rédigés de telle manière que les architectes puissent exprimer leur créativité.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique qui est actuellement en débat sera probablement précurseur pour d'autres communes. On y voit clairement la prédominance de la réhabilitation à Paris, où il n'y a quasiment plus de terrains disponibles.

« La réhabilitation devient la norme ! »

“ Pablo KATZ

« Il faut cesser d'opposer des manières de faire ».

En citant Philippe PROST : « l'Architecture est une et indivisible », et Paul CHEMETOV : « La raison d'être de l'architecte est de construire », ajoutant que « réparer, rénover, réhabiliter, c'est construire ! », le président de l'Académie d'Architecture met en avant le fait que la dissociation entre construction neuve et réhabilitation est fictive.

Chaque projet est unique et chaque opportunité de projet en est une de faire de l'Architecture et, pour l'architecte, d'apporter de la valeur ajoutée.

La réhabilitation pose des questions techniques particulières, additionnant des contraintes multiples à celles que nous devons prendre en compte dans des projets de construction neuve. Notre travail doit donc être exigeant et entrepris en toute modestie, afin de relever les défis de la transformation qui doivent remplacer les modèles de démolition/reconstruction, jusqu'ici hégémoniques, que nous connaissons.

De gauche à droite : Laurent LEHMANN, Christelle GAUTREAU, Pablo KATZ, Fabien GANTOIS et Marion WALLER



Les interventions (à quelques exceptions près) conduites jusque-là sur le bâti des années 80 et 90, dans le cadre de rénovations thermiques, nous montrent également que les manières de faire doivent évoluer, si nous ne voulons pas encore et davantage dégrader notre patrimoine culturel ordinaire et, ce faisant, notre cadre de vie.

Le rapport entre les ambitions environnementales, légitimes, les logiques de subventions pour les réhabilitations thermiques, dont les effets de seuils peuvent être dissuasifs de toute amélioration et enfin la place de l'Architecture, niée par des approches avant tout techniques et quantitatives doit être réinterrogé ; les exigences performanciennes se transformant souvent en obstacles, menaçant la qualité et la pérennité des opérations.

Le rôle de l'architecte dans la réhabilitation est donc essentiel, pour concevoir et diriger les projets, mais également pour orienter les politiques publiques vers une posture moins dogmatique. Il faut relever le défi de la transition climatique tout en prenant en compte une vision contextualisée, globale et plus cohérente, de manière à inscrire efficacement, dans le temps long des villes, l'effort collectif que cela représente, dans le sens de l'intérêt général..

“ Fabien GANTOIS

Pour le président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile de France, la réhabilitation est acte architectural et urbain complet, qui, s'il n'est pas correctement conduit, va entraîner un décrochage des bâtiments, et donc aussi un décrochage social.

La loi de 1977 est une loi qui s'inscrit dans le sillage d'une période de production massive de bâtiments. Elle a initié la création d'un patrimoine qui doit aujourd'hui être pris aussi en considération. Le rouleau compresseur de la rénovation thermique, qui s'attaque à ce patrimoine culturel et à notre cadre de vie pose question.

Il faut que la chaîne de commande évolue et intègre le recours obligatoire à l'architecte, dont les compétences ne se limitent pas à la composition de façades et l'établissement d'un permis de construire, pour la transformation de tout bâtiment existant, comme pour le neuf.

« Il y a un véritable enjeu de faire la démonstration qu'il y a nécessité à introduire une exigence architecturale pour passer d'une vision quantitative performancielle à une vision plus pérenne prenant également en compte les valeurs d'usage. »



Pour découvrir les projets présentés par nos invités, le reportage publié par la revue Architectures CREE constitue un excellent complément : <https://archicree.com/2023/09/28/la-rehabilitation-acte-architectural-dinteret-public/>

“ Christelle GAUTREAU

L'agence Bond Society, créée il y a 7 ans par Christelle GAUTREAU et Stéphanie MORIO, a rapidement fait le choix d'axer une grande partie de sa production architecturale sur la réhabilitation, véritable sujet écologique.

Très engagée dans la réduction des bilans carbone de leur opérations, l'agence se questionne cependant sur le dictat de la thermique qui semble souvent commander les processus de projet :

« Transformer un bâtiment, ce n'est pas qu'améliorer ses qualités thermiques - ce n'est pas simplement cocher les cases d'un tableau Excel - c'est aussi améliorer ses qualités d'usage. »

Un autre sujet mis en avant est celui de la rémunération des architectes pour des missions de réhabilitation, plus complexes, plus longues, avec souvent un nombre plus important de partenaires au sein des équipes de maîtrise d'œuvre.

Christelle GAUTREAU nous alerte :

« Il y a une nécessité d'enseigner les particularités de la réhabilitation, durant la formation initiale au sein des ENSA, afin de permettre aux jeunes structures d'être armées face aux différents acteurs d'une production qui tend à se déployer. »

“ Laurent LEHMANN

L'agence ELIET & LEHMANN, qui s'est fortement impliquée dans le secteur de la réhabilitation, confirme qu'à la difficulté concernant l'accès à ce type commande, s'ajoute celle de l'allongement de la durée des études qui doit être pris en considération en termes d'honoraires.

En effet, la qualité des opérations de réhabilitation tient en partie sur le travail d'analyse, de diagnostic et de recherches qui fait partie de la conception et qui demande du temps ; ce travail pouvant également souvent aider l'architecte à argumenter son propos :

« La question du regard, l'idée de retracer l'histoire précise d'un bâtiment constitue un des biais entre nos mains pour adapter la commande et parfois la remettre en cause. »

L'architecte se doit d'être attentif aux choses, pour essayer de conserver ce qui doit l'être, et transformer ce qui peut l'être pour in fine, faire Architecture.

Chaque sujet, parfois même non programmatique, peut questionner, au-delà des réponses attendues notamment en termes de rénovation énergétique de notre patrimoine moderne ou ordinaire.

NOUVELLES TURBULENCES À LA CIPAV

En avril dernier nous vous avons fait part des difficultés que rencontrait le Conseil d'Administration de la CIPAV dans l'exercice de ses missions de supervision. En effet, la caisse de retraite était dans le collimateur de la justice à la suite d'observations émises par la Cour des Comptes et de nombreuses plaintes (« Une caisse de retraite dans la tourmente » N°42).

Depuis, le Parquet National Financier a ouvert une enquête pour « escroquerie en bande organisée, concussion, faux et usage de faux » visant essentiellement les dirigeants de la caisse de retraite. A ce jour, aucun nouvel élément n'a été communiqué et on ignore même si l'enquête débouchera sur une instruction.

Dans cette situation qui laisse cependant supposer une gestion pour le moins « désordonnée » et alors que des élections devaient avoir lieu au dernier trimestre 2023 pour renouveler la moitié des membres du Conseil d'Administration (12 titulaires + suppléants qui avaient été élus fin 2017), la Cour de Cassation vient de rendre un arrêt annulant les élections qui s'étaient déroulées fin 2020 et qui

avaient désigné les 12 titulaires et leurs suppléants constituant l'autre moitié du Conseil d'Administration : ceux-là même qui, depuis qu'ils ont été élus, réclament davantage de transparence et de concertation dans les décisions relatives à la gestion des cotisations ou au calcul et à la redistribution des pensions.

Pourtant, en juillet 2022, le Tribunal Judiciaire de Paris avait validé la conduite des prochaines élections sous la supervision d'un administrateur provisoire, qui a modifié le protocole électoral établi par le précédent Conseil d'Administration suspendu en raison de ladite administration provisoire, mais ne l'a pas notifié.

En concertation avec la Chambre Nationale des Professions Libérales, le

Syndicat de l'Architecture avait précisé ses objectifs et constitué quatre binômes, qui, s'ils avaient été élus, auraient permis de renforcer la gouvernance déjà initiée lors des élections de 2020 sous la bannière de l'association « CIPAV RENOUVEAU » pour défendre les intérêts des adhérent·e·s du SA et plus généralement ceux de la CNPL, au sein du Conseil d'Administration de la caisse de retraite. La Cour de cassation ayant déclaré le jugement du Tribunal Judiciaire de Paris irrégulier, elle remet en cause la tenue de ces élections qui devaient avoir lieu en novembre et décembre 2023. Ces élections seront donc l'intégralité des 24 administrateur·rice·s qui sera renouvelée dans les prochains mois (probablement début 2024).

A suivre...

DES ENSEIGNANTS DES ENSA REVENDIQUENT

Plus du tiers des enseignants des ENSA, qui forment les architectes de demain, ne sont payés que 113% du SMIC !

Le ministère vise une augmentation de budget de 25% pour les ENSA pour le PLF 2024, et pas un mot explicite limpide et précis sur la revalorisation même au taux plancher pour ces enseignants T3 !

Nous avons tous en tête le mouvement général de mobilisation du début 2023 dans toutes les ENSA de France, à la suite de ceux de 2019-20. Les enseignants contractuels, qui en sont partie prenante, se sont organisés en Collectif, et ont amorcé leur revendications dès mars 2020, par la publication d'une pétition qui a recueilli plus de 1000 signatures à ce jour, mettant en avant leur deux revendications : une amélioration du traitement de tous les enseignants contractuels (T3 et T2) et la reconnaissance des Langues étrangères pour l'Architecture en tant que discipline (ou sous-discipline).

Cette revendication est soutenue depuis trois ans par de très nombreux parlementaires, y compris toute la commission culture au Sénat : à l'automne 2022 l'Assemblée Nationale puis le Sénat ont adopté les amendements demandant un alignement du traitement des enseignants contractuels des ENSA sur ceux des titulaires. Mais, à deux reprises, le 49.3 a mis fin à cette éphémère victoire.



Contractuel ENSA à plein temps
coursier à vélo en intérim (arrêté depuis un accident en mai 2022)
professeur vacataire à l'université jusqu'à une incompatibilité d'emploi du temps

"Il est où le prof ?"

"psssst... on m'a dit qu'il cherche encore un autre emploi là"

De nombreux enseignants contractuels sont toujours obligés de chercher des sources de revenus supplémentaires pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Le statut de contractuel, rémunéré au SMIC jusqu'en janvier 2023, a connu une augmentation insuffisante et n'a toujours pas une progression indiciaire à l'ancienneté de service.

Enseignement supérieur ?
N'acceptons plus les conditions inférieures ! A quand une solution Madame la ministre ?

Rejoignez-nous et signez notre pétition !



Les contractuels.e.s et les vacataires constituent environ 50% des enseignants exerçant dans les ENSA.

Nos actions ont déjà recueilli une revalorisation minimale début 2023, qui ne sont qu'un faible premier pas dont nous demandons rapidement les prolongements évoqués. C'est ce que nous rappelons à la Ministre de la Culture dans ce courrier du 4 septembre 2023, dont voici quelques extraits, issus de la lettre :

Du : Collectif pour les conditions dignes et égalitaires des enseignants contractuels des ENSA
A : Madame Rima Abdul Malak, Ministre de la Culture

RÉPONSE À VOTRE COURRIEL DU 24 JUILLET 2023 A TOUS LES AGENTS
TRAVAILLANT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

« Dans ce courriel vous affirmez : « Nous travaillerons enfin avec les représentants du personnel à la refonte du cadre relatif à la gestion et à la rémunération (grille de salaires) des agents contractuels du ministère. »

Nous demandons de confirmer que il y a l'intégration des enseignants contractuels placés sous votre tutelle, dans les mesures prévues lors de cette 1^o refonte du cadre de gestion de 2009.

La demande de création d'un cadre de gestion pour les 690 enseignants contractuels des ENSA a été apportée à votre attention ainsi qu'à celle de votre prédécesseure, par notre collectif, par des syndicats, par le CNECEA (Conseil nationale des enseignants chercheurs des ENSA), par la presse et par de nombreux parlementaires, depuis 2020.

Depuis janvier 2023, les enseignants titulaires ayant 15 ans d'ancienneté gagnent le double du salaire des enseignants contractuels des ENSA, dont certains ayant pourtant jusqu'à 35 ans d'ancienneté.

Cette situation est en non-respect des textes juridiques : les contractuels doivent être rémunérés « en référence à ce que devrait normalement percevoir un fonctionnaire exerçant les mêmes fonctions ».

Le passage, en janvier 2023, après des décennies de rémunération SMIC pour ces enseignants diplômés le plus souvent de bac plus 5 à bac plus 8, à un SMIC plus 13%, que nous entendons cité en boucle, lors des audiences publiques en 2023, n'est, d'aucune manière une solution à cette situation non-réglementaire et inégale, connue par nous tous de longue date.

En outre, il a été noté que des régimes de compensation complémentaire ont été accordés uniquement aux enseignants titulaires à partir de cette année, ce qui ne fait qu'accentuer les inégalités existantes.

Les enseignants contractuels sont des agents contractuels à part entière, et bénéficient juridiquement du même droit à l'égalité que les personnels administratifs.

Le fait que certains effectuent un travail à temps incomplet ne constitue pas un motif juridique pour un traitement inégal.

Nous comptons sur le fait que :

- votre action ministérielle prévoit donc d'améliorer l'inclusivité et le traitement digne des enseignants contractuels dans nos écoles,
- vous mettez fin au maintien d'une partie des personnels sous votre tutelle, que votre ministère aura, jusqu'à ce jour, tenu dans une situation non-réglementaire, et non-égalitaire : les enseignants contractuels, et particulièrement les enseignants contractuels à temps incomplet imposé,
- les enseignants contractuels seront intégrés dans le cadre Albanel, par la simple suppression des trois mots "ne s'applique pas... aux enseignants contractuels". (B0 MCC N° 177, août 2009).

Les 20 000 étudiants des ENSA méritent des enseignants compétents et épanouis, et il est essentiel de mettre fin à la situation où environ 40% de ces enseignants sont proposés au rabais.

Cette situation porte des répercussions importantes, tant sur les enseignants que sur les enseignements, et donc : sur les étudiants et l'avenir de l'Architecture en France.

O. CELNIK, J. ALLEN, Y. AUGER, C. BIRGHOFFER, C. BAILLY, O. BOUET, R. CHERRY, F. CHOPIN, C. DESCHAMPS, M. DURAND, A. FAURE, A. GONANO, J.-F. KARST, J. L. MORALES, M. RETBI, L. SALOMON, J. WAVRICK
Les membres du collectif, enseignants issus de 10 des 20 ENSA.

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à.....
Adresse

Téléphone Adresse mail N° SIRET

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs : 180€ Prélèvement automatique 15 € par mois Honoraires Retraités actifs : 50 €
Primo-adhérents pendant 3 ans : 50 € Auto Entrepreneurs et non Employeurs : 50 €

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16€ Signature : À , le/...../.....

À réception de votre règlement nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com

UNE PERMANENCE DE CONSEIL A VOTRE SERVICE

Depuis sa création, la permanence a produit plusieurs centaines d'heures de conseil personnalisé auprès des adhérents du Syndicat de l'Architecture sur des thèmes tels que :

- Statut juridique de l'entreprise
- Statut social du dirigeant
- Stratégies de développement
- Gestion financière
- Gestion des partenaires (co-traitance, sous-traitance)
- Organisation de la production

Il s'agit également d'aider les créateurs d'entreprises à optimiser le fonctionnement de l'agence dès le démarrage.

Les permanences de conseil sont ouvertes gratuitement aux adhérents et aux jeunes architectes bénéficiant des dispositifs **Échelle Un** et **SANA**.



sana

MAIS CE N'EST PAS TOUT...

Le Syndicat de l'Architecture répond aussi à vos questions plus spécifiquement d'ordre social et contractuel par l'intermédiaire de **Sébastien GRISCELLI** qui partage son expérience en tant que Directeur des Ressources Humaines et spécialiste du paritarisme.

N'hésitez pas à nous interroger et à solliciter un rendez-vous !

Toutes les demandes sont à adresser par mail à : contact@syndicatdelarchitecture.com

Profitez-en pour nous rejoindre :
Adhérez au Syndicat de l'Architecture,
et bénéficiez de ses services
et de son réseau.

